



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/576
11 décembre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

487ème séance plénière

PC Journal No 487, point 8 de l'ordre du jour

DECISION No 576
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE
EN MOLDAVIE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa décision No 548 du 20 juin 2003,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie jusqu'au
30 juin 2004.